

Ecole de Musique reconnue par la FEM
(Fondation pour l'Enseignement
de la Musique)

Annexe au règlement de l'Ecole de Musique
Règlement financier

TARIFS dès août 2021

Prix par semestre (en CHF)

36 semaines d'enseignement par année scolaire

Cours individuels (Elèves de moins de 20 ans et apprentis, étudiants jusqu'à 25 ans)

	Tarif minimum*	Rabais offert	Tarif préférentiel	Rabais
30 min de cours	520.-	- 90.-	430.-	-17%
40 min de cours (**cours à deux 1 ^{ère} année)	620.- / **350.-	- 90.- / -	530.- / **350.-	-15%
50 min de cours	720.-	- 90.-	630.-	-12%
60 min de cours	820.-	- 90.-	730.-	-11%

Cours individuels (pour adultes et élèves hors canton)

	Tarif minimum*	Rabais offert	Tarif préférentiel	Rabais
30 min de cours	1160.-	-	1160.-	
40 min de cours (**cours à deux 1 ^{ère} année)	1380.- / **780.-	- / -	1380.- / **780.-	
50 min de cours	1600.-	-	1600.-	
60 min de cours	1180.-	-	1830.-	

Cours individuels (pour élèves fribourgeois)

	Tarif minimum*	Rabais offert	Tarif préférentiel	Rabais
30 min de cours	780.-	- 90.-	690.-	-12%
40 min de cours (**cours à deux 1 ^{ère} année)	930.- / **525.-	- 90.- / -	840.- / **525.-	-10%
50 min de cours	1080.-	- 90.-	990.-	- 9%
60 min de cours	1230.-	- 90.-	1140.-	- 8%

Cours collectifs

	Tarif minimum*	Tarif préférentiel	Rabais
Initiation par la flûte à bec (30')	260.-	260.-	
Solfège (45')	x		
Ensemble des jeunes	x	offert	
Ensemble de percussions	x	offert	

Location instrument / Participation aux frais d'instrument

(sauf pour les élèves qui ont intégré les rangs de la Fanfare)

	50.- /an	
--	-----------------	--

Rabais famille : (cours individuel uniquement)

50.- dès 2 enfants/ 70.- dès 3 enfants

Rabais si un des parents joue à la Fanfare ou si l'élève a intégré la Fanfare :

100.- (cours individuel uniquement, cumul possible)

Les tarifs préférentiels peuvent être pratiqués grâce au soutien de la **Fanfare du Jorat et de l'Ecole de musique** via le fonds culturel du Jorat. En plus de leur participation aux frais d'écologie, l'Ecole de musique et la Fanfare prennent en charge les frais annexes, tels que frais d'inscription aux concours, frais d'accompagnement piano, frais administratifs divers, frais de participation à l'ensemble des jeunes ou d'activités diverses. Sur demande, des aides individuelles peuvent être obtenues auprès de la commune de domicile en fonction du revenu imposable.